



domaine national de **Chambord**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU 14^e FESTIVAL DE CHAMBORD

La 14^e édition du *Festival de Chambord* est organisée du 29 juin au 12 juillet 2025 par le Domaine national de Chambord, établissement public à caractère industriel et commercial (Licences 001581 / 001584 / 001583).

L'achat de places de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

- Le prix des billets est le suivant :

- Concerts avec 2 catégories ■ Catégorie A : 55 € (plein tarif) et 38 € (tarif réduit)
■ Catégorie B : 28 € (plein tarif) et 23€ (tarif réduit)
- Concerts avec catégorie unique : 28 € (plein tarif) et 23 € (tarif réduit)
- Concert du 4 juillet 2025 avec catégorie unique : 18 € (plein tarif) et 13 € (tarif réduit)
- Billet jumelé château + concert (catégorie B / catégorie unique) : 39,50 € (ne concerne pas le concert du 4 juillet)
- Pass festival (accès à tous les concerts en catégorie A / catégorie unique) : 200€
- Pass « 5 concerts » (en catégorie B / catégorie unique) : 100€

- Le tarif réduit est accordé

- aux 5-25 ans
- aux détenteurs de la Carte fidélité Chambord (accompagnateurs exclus)
- aux détenteurs de la Carte du Grand Chambord (accompagnateurs exclus)
- aux personnes en situation de handicap et à un accompagnateur
- aux demandeurs d'emploi
- aux bénéficiaires des *minima* sociaux
- aux groupes de 20 personnes et plus (achat groupé)
- aux comités sociaux et économiques (achat groupé)
- aux adhérents fnac (uniquement via la billetterie fnac/fnac.com et avec commission à leur charge)
- aux abonnés de la Halle aux Grains - scène nationale de Blois
- aux abonnés du Théâtre d'Orléans : Scène Nationale, Centre Dramatique National et Cado
- aux abonnés des bibliothèques de Blois
- aux élèves, parents et professeurs du conservatoire et des écoles de musique du Réseau Cadences
- aux habitants de Chambord
- aux accompagnateurs des membres du personnel du Domaine national de Chambord (dans la limite de 5 personnes par concert)

Un justificatif devra impérativement être présenté au moment du paiement ou du retrait en billetterie ou, en cas d'achat sur internet ou dans le réseau France Billet ou Ticketnet, lors du contrôle des billets.

- La gratuité est accordée aux enfants de moins de 5 ans pris sur les genoux.

- Le prix des billets est indiqué en euros toutes taxes comprises. Ils ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, quel que soit le motif invoqué.

- Le pass « 5 concerts » permet à son détenteur d'avoir accès à 5 concerts différents en catégorie B (si catégories) ou en catégorie unique. Aucun concert n'est exclu de cette offre.
- Le placement étant libre dans la catégorie choisie, aucun siège n'est numéroté.
- Lors de la soirée « Château en musique » organisée le 3 juillet, le public aura la possibilité de s'asseoir sur des sièges pliants.
- L'achat des billets peut se faire depuis le site www.chambord.org, par téléphone auprès du service de réservation (02.54.50.50.40) et aux billetteries du Domaine national de Chambord, ainsi que via le site fnac.com et auprès des points de vente des réseaux France Billet et Ticketnet. Le pass festival et le pass 5 concerts ne sont en vente qu'auprès du service de réservation du Domaine national de Chambord.
- Le retrait des billets achetés auprès du Domaine national de Chambord se fait à la billetterie du château jusqu'au jour du concert concerné. Les billets achetés auprès du Domaine national de Chambord peuvent également être envoyés par voie postale à la demande du client. Dans ce cas, le Domaine national de Chambord facturera au client les frais de port de cet envoi en recommandé avec accusé de réception.
- Le billet d'entrée au concert doit impérativement être accompagné de son coupon de contrôle lorsqu'il est présenté au contrôle (il est considéré comme non valable s'il est présenté sans son coupon de contrôle). Le billet doit par ailleurs pouvoir être présenté pour tout contrôle de sécurité sur le lieu de représentation. S'il s'agit d'un e-billet, celui-ci devra impérativement être imprimé lisiblement afin d'être présenté au contrôle qui sera fait avant le spectacle.
- Les billets émis ainsi que les pass festival sont uniques : aucun duplicata ne pourra être délivré sauf en cas de vol ou perte constaté par déclaration auprès des services de police, et s'il est possible de retrouver trace de la réservation.
- Les détenteurs du pass festival devront préciser, au plus tard le 30 mai 2025, les concerts auxquels ils prévoient d'assister. Les détenteurs du pass festival qui souhaiteraient ensuite avoir accès aux concerts pour lesquels ils ne s'étaient pas inscrits pourront y assister dans la limite des places disponibles (en catégorie A ou B ou unique selon les disponibilités).
- L'accès aux concerts en catégorie A est garantie aux détenteurs du pass dans la limite des places disponibles au moment de l'achat du pass.
- Les cinq billets du pass « 5 concerts » ne seront ni repris ni échangés.
- Pour les billets jumelés, l'entrée du château est valable jusqu'au 31 décembre 2025.
- Pour l'ensemble des concerts, l'ouverture des portes se fait à 18h45, **excepté les 29 juin et 6 juillet où l'ouverture se fait à 17h45**. Le château fermant à 18h, les personnes ne faisant pas partie du personnel du Domaine national de Chambord ne sont pas autorisées à rester dans son enceinte du château entre l'évacuation des visiteurs du monument et l'ouverture aux spectateurs du festival.
- Les représentations commencent à l'heure indiquée sur les billets. L'accès au concert n'est pas garanti en cas de retard supérieur à 15 minutes. En tout état de cause, afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, les spectateurs en retard ne pourront être accueillis que lors d'un entracte ou entre deux morceaux.
- Des modifications peuvent intervenir sur la programmation annoncée sur le site internet ou sur le programme. Elles ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remboursement.

- Tous les concerts programmés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, excepté le 3 juillet.
- Certains concerts pouvant être filmés, le client accepte la fixation vidéo de son image en tant que spectateur et son utilisation, commerciale ou non. Les spectateurs en seront informés à l'entrée du concert le soir de la représentation.
- Il est interdit de fumer dans les salles du château et dans la zone extérieure réservée aux spectateurs. Les téléphones mobiles doivent être éteints. Les animaux ne sont admis ni dans l'enceinte du château de Chambord ni dans ses jardins à la française.
- En cas d'intempéries ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de suspendre la séance. Si la suspension a lieu avant la fin de la première partie de la représentation et, pour les concerts avec entracte, avant la reprise de la seconde partie, la séance peut être reportée si une date de report a été prévue par l'organisateur. Dans le cas contraire, ou en cas d'annulation après report, la valeur du prix facial du billet édité par le Domaine national de Chambord, et payé par le client, sera remboursée uniquement après l'envoi du formulaire qui sera alors distribué et auquel devront être joints le billet original et un RIB. Toute demande de remboursement devra être adressée par courrier à l'attention du Service des publics, Château de Chambord, 41250 Chambord et dans un délai maximum de 1 mois après la fin du festival. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Pour les billets édités par les réseaux France Billet et Ticketnet, il conviendra au client de procéder de la même façon. En revanche, le Domaine national de Chambord déduira du remboursement la commission qui a été facturée au client par ce prestataire.
- En cas d'annulation d'un ou de plusieurs concerts, les détenteurs du pass festival ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.
- En cas d'annulation d'un ou de plusieurs concerts, les détenteurs du pass « 5 concerts » seront remboursés sur la base de 20€ TTC (ou 18€ TTC pour le concert du 4 juillet) pour chacun des concerts choisis n'ayant pu avoir lieu.
- En cas d'intempéries ou de force majeure, le Domaine national de Chambord se réserve le droit de modifier le lieu de concert sans que cette décision puisse modifier son bon déroulement. Ce changement ne peut alors pas donner lieu au remboursement des billets. Si toutefois le nombre de places dans le lieu de repli n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble des spectateurs, l'accès au concert est réservé en priorité aux détenteurs d'un billet de catégorie A et du pass festival. Les spectateurs n'ayant pu avoir accès au concert sont remboursés aux conditions décrites ci-dessus.
- En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.
- Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier clients du Domaine national de Chambord. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la saison culturelle du Domaine national de Chambord. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les spectateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.